

# EGIDE

Société anonyme au capital de 15 800 732 Euros  
Siège social : Site Sactar 84500 BOLLENE  
RCS Avignon B 338 070 352

## Rapport spécial du conseil d'administration du 16 avril 2019 sur les plans d'options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, nous vous exposons la situation des plans d'options de souscription en vigueur au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale du 16 juin 2017 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 15 août 2020, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant des rachats effectués dans les conditions prévues par la loi. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % des actions composant le capital social. Le prix de souscription ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Le conseil d'administration fixera les conditions d'exercice et notamment pourra soumettre les levées d'options à des conditions de performance et/ou à des conditions de présence du bénéficiaire dans la société ou dans l'une de ses filiales, prévoir une période initiale pendant laquelle les options ne pourront pas être exercées, ainsi que prévoir des clauses d'interdiction de revente de tout ou partie des titres, sans que le délai imposé pour leur conservation puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée d'options.

Les caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2018 sont résumées ci-dessous :

Numéro du plan	Plan n° 6.3	Plan n° 8.1	Plan n° 9.2	Plan n° 9.3	Total
Assemblée générale du	28/05/2010	16/06/2016	16/06/2017	16/06/2017	
Conseil du	30/01/2013	19/05/2017	25/01/2018	25/01/2018	
Nombre d'actions initial	651	380 000	30 000	20 000	430 651
- dont aux mandataires sociaux	0	120 000	0	0	120 000
- dont aux 10 premiers salariés	651	255 000	30 000	20 000	305 651
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	740	380 000	30 000	20 000	430 740
Date de départ d'exercice	30/01/2015	19/05/2019	29/01/2020	19/02/2020	
Date de fin d'exercice	29/01/2020	18/05/2024	28/01/2025	18/02/2025	
Levée minimum	20 actions	2 500 actions	2 500	2 500	
Durée d'acquisition minimum	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Durée minimum de détention	2 ans	Aucune	Aucune	Aucune	
Prix de souscription *	3,67 €	2,57 €	2,52 €	2,50 €	
Nombre d'options exercées	0	0	0	0	0
Nombre d'options perdues	122	40 000	0	0	40 122
Nombre restant à lever	618	340 000	30 000	20 000	390 618

\* Les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Au cours de l'exercice 2018, aucune option de souscription n'a été exercée.

Nous vous rappelons que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution.

Ainsi, au cours de l'exercice 2018, 10 000 options ont été perdues par un bénéficiaire du plan n° 8.1 à la suite de son départ du groupe, ainsi que 10 000 options par le bénéficiaire du plan n° 9.1 pour les mêmes raisons.

Par ailleurs, le plan n° 6.2 étant arrivé en fin d'exercice le 5 octobre 2018, sans que son bénéficiaire n'ait exercé ses options, les 618 options du plan ont été automatiquement perdues.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 10 % des actions composant le capital (soit 790 036 options attribuables au 31 décembre 2018), il reste donc un solde disponible de 399 418 options, soit 5,06 % du capital. A cette même date, les 390 618 options non exercées représentent une dilution potentielle de 4,94 %.

En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, nous vous précisons qu'en cas d'attribution de stocks options au Président, au Directeur Général ou au Directeur Général Délégué, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président, du Directeur Général ou du Directeur Général Délégué.

A titre d'information, le bénéficiaire du plan n°9.3 est décédé en décembre 2018. Conformément aux dispositions légales en vigueur, ses héritiers ont un délai de 6 mois à compter de la date du décès pour exercer les options de souscription d'actions. Au-delà de ce délai, les options seront automatiquement annulées.